

Permis n° 3808

**VILLE DE NEUFCHATEAU****URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Delrez Pierre demeurant avenue de la Gare 12 à 6840 Neufchâteau.

Le terrain concerné est situé Rue Docteur Hanozet, 40 à 6840 Neufchâteau et cadastré division 1, section A n°222V5.

Le projet est de type : construction d'une habitation unifamiliale, et présente les caractéristiques suivantes :

Dérogations :

- généralités : le faîte est placé de manière parallèle à la voirie, de la même manière que les habitations voisines ;
- volumétrie : le rapport entre les façades est de 1,52 ;
- matériaux : deux matériaux ainsi que trois teintes ;
- élévations : la verticalité dans les élévations est respectée grâce à l'alignement des baies entre les étages. Les baies en tant que telles, sont elles traitées majoritairement de manière horizontales ;
- hygiène : un WC se situe dans la partie centrale du bâtiment. Il est aéré via la ventilation mécanique et éclairé de manière artificielle.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le ..9/01/2018..après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/12/2017  
au 20/01/2018  
au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué (art. L1132-4 CD) D.

D. FOURNY

C. GRANDJEAN